

Compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2009

Adoption du compte rendu de la session précédente
Abstentions de Mr Corcket , Mme Scott et Mr Marais

-Pouvoirs:

Mr Puech donne pouvoir à Mr Schaeffer
Mr Marais donne pouvoir à Mr Corcket
Mr Reynaud donne pouvoir à Mme Majesté

Monsieur le maire revient sur certains aspects apparaissant dans le compte rendu du précédent conseil municipal.

-Occupation du domaine public:

Monsieur le Maire relate son entrevue houleuse avec le propriétaire du camion installé devant la salle communale.

-Pins francs:

Le Chateau Cheval Quancart a accepté d'acheter les deux arbres en vue de leur plantation. A charge de la commune de procéder à leur implantation. A suivre, donc.

-Anciens combattants:

Les propositions du Conseil municipal ont été soumises à Mr Jaubert, président des anciens combattants. La réflexion se poursuit.

ORDRE DU JOUR

1/ Lyonnaise des eaux:

-eau

Il est demandé au conseil de voter un avenant pour proroger le contrat de 6 mois, nous permettant de pousser la réflexion sur le type de contrat futur que le conseil souhaite.
Voté à l'unanimité pour prorogation du contrat eau de 6 mois.

La négociation devra être terminée avant le 30 juin 2010:

D'ici là, il faudra au conseil décider d'un mode de gestion:

Soit:

- en régie: gestion directe,
- par une société privée.

Dans le deuxième cas, le choix se compose de deux solutions:

- délégation intégrale (dsp)
- prestations de service

La commune est actuellement en délégation de service. Il est décidé de travailler sur un contrat en prestation de service pour 2 ans et demi.

Vote: 13 pour, 1 abstention de JL Marais.

-Assainissement:

La commune est en prestation de service. Il est décidé de poursuivre ce système
Vote: 13 pour, une abstention de JL Marais.

2/Modification du POS:

Il est décidé d'étudier les demandes présentées au cas par cas.

Cas n°1: terrain sur CD10,1 abstention (M Marais) 1 contre, majorité pour.

Cas n°2: terrain communal Bellegarde, 1 abstention (M Marais) , majorité pour.

Cas n°3: terrain au lieu dit Aymon 1 pour, majorité défavorable.

Cas n°4: terrain au lieu dit Ste Catherine,6 abstentions, 8 votes contre.

Cas n°5: terrain des sablots, 6 abstentions , 8 votes contre.

Les cas 1 et 2 retenus seront confiés à un cabinet d'études en vue d'une modification partielle du POS.

3/ Demande d'Achat de parcelle:

Cet achat concerne une langue de terrain permettant à Mr Hougas de construire un accès à un garage le long du CD 10.

Le conseil décide d'ajourner sa décision afin de prendre les renseignements à la DDE concernant l'accès depuis le CD10.

4/Lancement d'un plan d'accessibilité voirie:

Ce plan doit être lancé avant le 23 décembre 2009, sans obligation de travaux.

Le GIHP propose de faire un devis en vue de l'étude de ce plan.

Vote: 13 pour, une abstention.

5/Tarif cantine:

Le tarif est à mettre en place en janvier 2010.

Les résultats sont les suivants:

Peu de personnes ont accepté de porter leur déclaration de revenu.

Néanmoins, deux groupes peuvent être distingués:

Revenus inférieurs à 600 euros: 12 familles

Revenus supérieurs à 600 euros: 14 familles

Le choix doit se porter sur un tarif à adopter..

Il est relevé que les tarifs sont déjà exceptionnellement bas dans notre commune.

Il est donc proposé un tarif de 2^E15/2^E25. 3 voix pour, 9 abstentions,

2^E15/2^E30 . 8 voix pour, 4 abstentions, ce qui est donc retenu.

Tarif dégressif 1^E70/1^E85, 10 voix pour, 2 abstentions ce qui est donc retenu.

(à partir de 3 enfants) 1^E70/ 1^E80 2 voix pour.

6/ Décisions modificatives:

vote de crédits supplémentaires:

dépenses investissement: compte 1641: 6315,96 € ; compte 2135: 4704,58 €

recettes investissement: compte 021:7321, 70 € compte 7788: 3698,84 €

total: 11020,54 €

Virements crédits

Compte 60623: 2321, 70 € Compte 606 32: 4000 € compte 60622: 1000 €

Compte 023: 7321,70 €

virement crédits: compte 60623: 4015,24 €

compte 66 11: 4015,24 €

Crédits supplémentaires: Compte 6419:4614, 68€

Compte 6611:4614,68 €

Votes à l'unanimité.

7/Primes de fin d'année employés communaux:

Il est noté que la pratique de la prime est interdite. Mais le maire a la possibilité de modifier pour un mois l'IAT de chaque employé communal.

Le conseil municipal décide de ne pas choisir d'utiliser l'IAT car il souhaite que les employés bénéficient d'une prime identique.

Une autre piste sera explorée.

8/ Motion de soutien contre l'épandage des boues sur la commune de Rions

La Commune de PAILLET

- s'oppose sans équivoque à l'épandage des boues sur les espaces des 22 communes girondines

- soutient la position du Conseil Municipal de Rions en date du 09 décembre 2008.

Vote à l'unanimité.

9/Compétence Droit de Prémption Urbain sur les zones d'activités existantes et à venir

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise

- le transfert du Droit de Prémption Urbain de plein droit sur les parcelles classées en zone d'activités existantes et à venir

- charge Madame la Présidente de la mise en oeuvre de cette compétence

- accepte le transfert du droit de prémption par le conseil municipal de Rions relatif à la zone Nay dit de Pascaud.

Vote à l'unanimité.

10/ Motions

- la réforme des collectivités territoriales

« Le Conseil municipal de Paillet approuve et soutient la résolution du 92 e congrès des maires et des présidents de communauté de France estimant que les réformes présentées au Parlement ne sont pas acceptables, que l'Etat doit garantir dans la durée l'autonomie fiscale des communes et préserver la libre administration locale et la fonction de proximité. »

vote: 10 pour, 4 abstentions.

- motion de soutien aux salariés de la distribution

Les membres du Conseil municipal de Paillet

- s'associent aux démarches entreprises par les salariés des magasins Intermarché de Béguey et de Langoiran en revendication depuis plus d'un mois.

- demandent à Monsieur le Préfet d'Aquitaine de surseoir à titre conservatoire à l'ouverture de moyenne et grande surface à vocation alimentaire le dimanche matin

Motion adoptée. 10 pour, 4 abstentions.

-Fin de séance 22heures.

-
-